



## Compte-rendu du CSA du 15 juin 2023

Premier CSA de l'année en présence du nouveau DIRAG/D Emmanuel Cloppet, en visioconférence depuis la Réunion.

DIRAG/D prendra ses fonctions officielles en Martinique à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Pour la CFDT-Météo siégeaient à ce CSA en titulaires : Julien COTTEREAU, Eva MERCERON, Patrice LESTRADE ; et en suppléant(e)s Frédérique GHARES et Hanitra RADILIMANANTSOA.

Pour rappel, dans cette nouvelle composition du CSA de 8 sièges, les 4 organisations syndicales sont désormais représentées (3 CFDT, 2 FO, 2 SOLIDAIRES et 1 CGT).

### Ordre du jour

1 Approbation des PV et suivi des actions.....	1
2 Règlement intérieur du CSA.....	2
3 Création d'un poste ITM « études, veille et échouement des sargasses » à ECMPF.....	2
4 Création d'un poste en surnombre à CM971/PREVI.....	3
5 TROED 2023, effectifs, recrutements.....	3
6 Plan d'actions suite à l'évaluation du CGEDD.....	3
7 Travaux du Lamentin.....	4
8 Budget.....	4
9 Autres questions.....	4

### 1 Approbation des PV et suivi des actions

5 PV de 2021 et 2022 restent à valider. Aucun vote n'a eu lieu et les validations se feront par e-mail.

Toutes les actions ont été réalisées à ce jour :

19/5 et 17/6 2022	Mise en œuvre de la supervision des observations aéronautiques de nuit de Saint Pierre et Miquelon	DIRAG/D	Fait. Mise en opérationnel le 1/7/2022
19/5 /2022	Rattachement des unités clim à ECMPF	DIRAG/D	Fait. Mise en ligne des DO sous gedmf le 19/12/22
19/5 et 17/6 2022	Suppression du CM972 et du poste CM972/D	DIRAG/D	Fait. Mise en ligne des DO sous gedmf le 19/12/22
19/5/2022	Création du poste ingénieur conception des produits	DIRAG/D	Fait. Ouverture du poste en interne et à la PEP. Recrutement à la PEP avec une arrivée de l'agent le 01/07/2023



## 2 Règlement intérieur du CSA

Les syndicats ont demandé quelques modifications. On remarque notamment que certains articles font référence à des décrets mentionnant les FS (Formations Spécialisées) alors que celles-ci n'existent pas dans les DIR outre-mer. A la place des FS, nous aurons 2 CSA par an (minimum) dédiés aux questions HSCT, et donc 2 autres CSA par an (minimum) sur les autres sujets.

A noter, entre autres, que le règlement prévoit la mise en place d'un calendrier prévisionnel annuel et la prise en compte des frais de mission pour les suppléants.

La validation du R. I. se fera par mail après la prise en compte des modifications.

Nous avons demandé aussi à ce que le répertoire des PV soit mis à jour et communiqué aux agent(e)s. Concernant le secrétaire-adjoint, nous avons désigné Patrice LESTRADE pour cette séance.

## 3 Création d'un poste ITM « études, veille et échouement des sargasses » à ECMPF

*Le titulaire du poste sera en charge, en lien avec l'encadrement de la division EC-MPF et les équipes déjà impliquées dans cette prestation, d'assurer et suivre les tâches suivantes :*

- *La coordination de la production sargasses.*
- *La mise en place d'une vérification objective des prévisions.*
- *L'animation des ateliers services sargasses (A2S) DIRAG et l'accompagnement des unités en charge des prévisions*
- *L'organisation du transfert de compétences et des outils permettant le développement technique et la capacité de production des unités climat, Dérives océaniques, en coordination de l'IE EC-MPF/Clim*
- *La production de connaissance dans le domaine de la surveillance et de la prévision de l'échouement des sargasses et la réalisation d'études, notamment transversales nécessitant la mise en œuvre d'expertise complémentaire (prévision, climatologie, océanographie)*
- *La communication autour des résultats obtenus en interne et externe*
- *La valorisation des services produits et savoir-faire de Météo-France et le renforcement de notre présence en matière de coopération internationale.*

Les syndicats approuvent la création du poste qui se traduit par +1 au TROED, et issu de la prise en compte par le ministère des missions de MF dans ce domaine depuis quelques années.

Toutefois, nous avons émis quelques réserves :

- Un possible manque de moyens pour les activités à réaliser (exemple : vérification objective des prévisions).
- Des inquiétudes sur la pérennité du poste et sur le recrutement.
- La charge de travail nous paraît faible pour un ETP (pouvant se traduire par un risque psycho-social) même si la direction nous assure que non.
- Est-ce que cela va améliorer notre service rendu aux usagers ?

**Votes : 8 POUR.**

Ouverture au cycle de mobilité fil de l'eau juin 2023. En cas d'absence de candidat, le poste sera publié en externe.



## 4 Création d'un poste en surnombre à CM971/PREVI

A la demande des organisations syndicales et de l'encadrement de Guadeloupe, un poste en sureffectif est accordé en raison des nombreuses décharges syndicales et mandats politiques et associatifs, équivalent à plus d'un ETP. Le poste sera maintenu tant que nécessaire mais il n'est pas rajouté au TROED.

**Votes : 8 POUR.**

## 5 TROED 2023, effectifs, recrutements

Sur l'ensemble de la DIRAG, l'écart actuel entre le TROED et l'effectif réel est de 12,7 ETP mais il sera en partie comblé par huit arrivées prochaines.

Nous avons fait remarqué que certains postes sur le TROED ne sont pas identifiés géographiquement à leur lieu réel : c'est le cas pour 1 ETP ECMPF en Guadeloupe, et maintenant OBS/D.

Nous souhaitons aussi que l'ETP dédié aux études à CM971/PREVI soit mentionné (inclus dans les 8 ETP). La direction donnera suite à la prochaine révision du document.

La situation reste tendue au Lamentin à DIRAG/PREVI avec un effectif réel de 12 à 13 agents pour un TROED de 18 (réintégration du poste de brigadiste à DIRAG/PREVI) +2 encadrants, pour arriver potentiellement un à effectif de 15+2 au mieux au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Un VMR est prévu en août-septembre.

Cependant, nous ne partageons l'ambition de la direction d'armer le poste SP en saison cyclonique 2024 avec un effectif réel toujours pas au TROED.

Suite à notre insistance et à celle de l'encadrement de DIRAG/PREVI, la direction s'engage à demander un nouveau VMR pour la fin d'année.

On ne peut que déplorer l'absence de candidat au poste PREVI/D.

Côté ADM, l'organisation cible est de 15 ETP et sera à finaliser en concertation pour la fin 2023, pour un effectif réel de 17 agents. Certains départs en retraite ou mutations ne seront donc pas forcément remplacés et les personnes recrutées récemment ne sont pas menacées. Un poste au Lamentin sera maintenu si les centres ne sont pas regroupés.

TTI bénéficie de l'annulation d'une suppression de poste au Lamentin.

## 6 Plan d'actions suite à l'évaluation du CGEDD

Les 35 actions avaient été présentées et débattues lors d'une réunion avec la DG le 6 mars (voir notre CR ici).

L'avancement de ces actions a été présenté en séance, avec une attention forte à l'amélioration de la communication interne, de la cohésion des équipes et de la qualité de vie au travail.

Nous constatons un certain nombre d'avancées. Rappelons que toutes ces actions sont le résultat des négligences et du mépris de la précédente direction, ainsi que de la rupture du dialogue social qui s'en était suivie.

Suite à notre question sur l'**avenir du Lamentin**, DIRAG/D nous informe d'un arbitrage avant la fin d'année 2023, avec une instruction des différents scénarios envisageables (réhabilitation lourde du bâtiment existant, déménagement dans d'autres locaux au Lamentin ou regroupement sur Desaix).

Pour la **prévision en DIRAG**, toujours selon DIRAG/D, pas d'urgence à réorganiser la prévision, sachant que la priorité est déjà de pourvoir les postes et d'accompagner l'évolution des outils (Métronome, Synopsis Cyclone...). Il n'est pas adéquat de la réorganisation permanente, ce qui change de son prédécesseur.



En ce qui concerne le **groupe de travail sur les astreintes en Guyane**, deux réunions se sont tenues pour le moment, deux fois sur le même thème, à savoir l'état des lieux du système actuel : ses inconvénients ou faiblesses et ses avantages. Une autre réunion s'est tenue avec les prévisionnistes de Guyane afin de préparer un document support pour la prochaine réunion du GT prévue vers la mi-juillet. Ce GT devrait se conclure d'ici la fin d'année mais tout dépendra des avancées nationales sur la question.

Concernant **les contractuels et la rémunération des astreintes et heures bonifiées** : DIRAG/D a fourni des éléments par mail en réponse aux intéressés. L'instruction est toujours en cours au niveau DG/DRH. Une charte de gestion sera élaborée et des compensations sont à l'étude pour les heures de nuits, WE et JF, en concertation avec les OS au niveau national. Les astreintes des contractuels pourront être indemnisées au même titre que les autres agents.

A l'heure actuelle, DIRAG/D nous rassure en précisant qu'il n'est pas prévu d'effet rétroactif sur les indemnités éventuellement trop perçues.

Par ailleurs, concernant la forte augmentation des bilans de ces mêmes contractuels, la CFDT-Météo souligne que cela affecte leur moral et leur motivation. Le directeur attend des arbitrages de niveau national pour limiter l'augmentation des bilans.

Concernant **la communication et la cohésion interne**, la CFDT-Météo s'exprime en faveur d'un rapprochement des services ECMPF et PREVI (réunions communes). Nous formulons aussi le souhait d'un renforcement de la cohésion des équipes prévus des 3 départements par la remise en route déjà prévue des APAG d'une part (1<sup>er</sup> trimestre 2024), et par une réunion annuelle inter-régionale (visio) d'autre part. La direction ne voit pas d'objection sur ce dernier point.

## 7 Travaux du Lamentin

Les travaux touchent à leur fin pour la réhabilitation d'une partie des bureaux et sanitaires du Lamentin, ainsi que des chambres de veille.

Les agents expriment des retours positifs suite à ces changements malgré quelques désagréments temporaires.

Quelques travaux complémentaires sont à l'étude.

## 8 Budget

AMD/D a présenté les grandes lignes de l'exécution du budget 2022, qui s'est traduit par la réalisation de plusieurs opérations d'envergure (dont la rénovation énergétique du bâtiment de Desaix) et une progression très satisfaisante des taux d'exécution des crédits de paiement.

A noter qu'en matière de dépenses prévues pour 2023, outre les travaux du Lamentin, une rénovation des logements est prévue en Guyane et une réfection de la toiture au CM971 pour laquelle des investigations complémentaires restent à mener.

## 9 Autres questions

En résumé ici les autres questions posées par la CFDT-Météo :

- **Conditions de travail et de sécurité des agents au Lamentin (gestions du parking, accueil, standard téléphonique). Gestion du secrétariat et logistique au Lamentin et Desaix en l'absence de secrétaire (livraisons).**

La CFDT-Météo a exposé les difficultés rencontrées par les agents au Lamentin : l'accueil téléphonique, avec des appels qui aboutissent parfois in fine chez les prévisionnistes et la réception des



livraisons en dehors des horaires de bureau. Des agents extérieurs à MF garant leurs voitures sur le parking ont les codes pour accéder au bâtiment, ce qui pose des problèmes de sécurité.

Des actions d'amélioration sont à réaliser par ADM/D : pour l'accueil téléphonique, le standard sera programmé de telle sorte que les appels n'aboutissent pas au service PREVI, afin d'assurer une harmonisation des pratiques entre les 3 sites. Pour les livraisons, celles-ci ne seront possibles que durant les heures de livraison indiquées sur le bon de commande.

- **Consignes en cas d'absence de relève prévu.**

La CFDT-Météo indique qu'il est nécessaire que le MC PAC de DIRAG/PREVI soit au courant des absences des prévus des autres centres, en plus du permanencier de direction comme indiqué dans le DO permanences. De plus, il est nécessaire de préciser plus explicitement que l'information du prévisionniste ayant connaissance d'une absence de relève vers le permanencier de direction se fasse par téléphone au lieu du mail.

- **A notre demande de formation pour les membres du CSA en local DIRAG** plutôt qu'à Toulouse, DIRAG/D indique que deux agents dont ADM/D vont suivre la formation CSA la semaine prochaine du 19 au 23 juin, et que ADM/D va engager une démarche pour organiser des formations en local.

- **MO continuité de service : réalisation des TAF outre-mer**

Vote unanime contre des OS au CSA-EP du même jour, qui sera reconvoqué le 26/06.

Le directeur indique que c'est une problématique qui a surgi suite à la crise sanitaire (aéroports fermés), et qu'il fallait trouver des aéroports de départ et ouverts pour les évacuations sanitaires. Il y a donc un besoin formulé par la DGAC (et communiqué aux OS à la suite de la séance) afin de garantir les TAF compte-tenu de la spécificité outre-mer et de la continuité territoriale.

Des évacuations sanitaires ont-elles été empêchées en DIRAG en raison de TAF manquants ces dernières années ? C'est par l'affirmative que nous répond la direction.

Par ailleurs, nous avons rappelé l'opposition des agents à ce projet en raison notamment de l'atteinte au droit de grève. D'autres solutions pourraient être trouvées.

Le projet de MO sera donc tranché au niveau national, le DIRAG/D n'étant pas en mesure de décliner ce texte pour le moment.

- **Organisation à DIRAG/PREVI pour la saison cyclonique 2023**

L'effectif est insuffisant pour un poste SP sur la saison cyclonique. Ainsi, seuls les 2 postes P fonctionneront. Le surcroît de production cyclonique est réparti sur ces 2 postes, avec un transfert de certaines tâches vers DIRIF/MEDIA (bulletin météo des cyclones). Des allègements de production concernent aussi les CAC.

A propos du **contrat RCI**, il sera renouvelé sous forme de prestations les WE et JF pour 1 an, tandis que la semaine est contractualisée avec un ancien agent de MF. Pas de couac pour l'instant d'après la direction mais côté CFDT-Météo nous exprimons notre inquiétude : d'une part sur les divergences qui risquent de se poser, surtout en crise cyclonique, et d'autre part sur le mal-être et la situation inconfortable que cela peut engendrer sur les agents, en quelque sorte relégués au second rang.

**Prochain CSA « HSCT »** : semaine du 4 au 8 septembre 2023 (si la situation météo le permet).

**Calendrier** : 1 CSA en octobre-novembre, 1 CSA « HSCT » en décembre (sous réserves de modifications).